RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 173 du 12 juin 2014)

Page 447, article 61, paragraphe 5:

au lieu de: «5. L'AEMF élabore des projets de normes techniques d'exécution pour établir des formulaires, modèles et procédures normalisés concernant les notifications ou la fourniture d'informations prévues au

paragraphe 2 du présent article et à l'article 63, paragraphe 4.»

lire: «5. L'AEMF élabore des projets de normes techniques d'exécution pour établir des formulaires, modèles et procédures normalisés concernant les notifications ou la fourniture d'informations prévues au paragraphe 2 du présent article et à l'article 63, paragraphe 3.»